

## Décision N°2017-63b

- ✓Vu la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,
- ✓Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓Vu le Décret n°2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité clinique ou médico technique dans les établissements publics de santé,
- ✓Vu l'article L-6146-1 du Code de la Santé Publique,
- ✓Vu la proposition de Monsieur le Dr Salem, Président de CME,
- ✓Vu la proposition de Madame le Dr Mazière, Chef de pôle

### Le Directeur décide :

#### Article 1 :

La composition du pôle Chirurgie - Gynécologie Obstétrique - Soins critiques -Consultations, en cours de dénomination, est la suivante :

Chef de pôle :	Dr Mazière
Vices chefs de pôle :	Dr Farhat, Dr Maisonneuve, Dr Heisel, Dr Pencroffi
Cadres de pôle :	Madame Rodulfo, Madame Degez
Vice Cadre de pôle :	Madame Gamicchia
Directeur référent :	Monsieur Damien Flourez

#### Article 2 :

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017

#### Article 3 :

La présente décision sera rendue publique par voie d'affichage à la Direction et sur les sites intra et internet du Centre Hospitalier.

Fait à Aubagne, le 25 septembre 2017

Le Directeur par intérim,

F. ARNOUX

#### Destinataires :

Drs Mazière, Maisonneuve, Heisel, Pencroffi  
Mmes Rodulfo, Degez, Gammichia  
M. Flourez  
Direction des affaires médicales  
DRH  
Trésorier

